



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

DEMANDE DE DISPENSE DE LA TARIFICATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour la taxation annuelle de 20__

<i>Identification du propriétaire</i>	
Nom et prénom ou Nom de l'entreprise :	
À l'attention de :	
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
No. Téléphone	

<i>Adresse visée par la demande, si différente de celle du propriétaire</i>	
Adresse :	
Ville :	Code postal :

<i>Demande de dispense pour (cocher)</i>	
Collecte des ordures	
Collecte des matières recyclables	
Collecte des matières organiques	

- Seuls les propriétaires peuvent demander une dispense de la tarification de la collecte des matières résiduelles.
- Toute demande doit être transmise à la Ville avant le 1^{er} mai de l'année courante afin de bénéficier de la dispense pour l'année suivante.

IMPORTANT – À JOINDRE

- Une copie du contrat de collecte des ordures et/ou des matières recyclables et/ou des matières organiques en précisant l'adresse concernée.
- Une copie du compte de taxes pour l'année en cours.

<i>Attestation du requérant</i>	
Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont véridiques et que les contrats seront en vigueur pour toute l'année à venir.	
Signature du requérant :	
Date (J/M/A) :	

<i>Réservé à l'administration</i>	
Date de réception:	No de la demande :
Vérifiée par :	Approuvée par :

Le formulaire dûment complété ainsi que les documents exigés doivent être envoyés ou déposés à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, 1110, chemin Principal (Québec) J0N 1M0